

## Rappel important

---

Si vous souhaitez n'obtenir qu'une **reproduction partielle** du plan cadastral napoléonien (un hameau, une habitation, une parcelle...), **recherchez sur notre site internet le plan numérisé de la commune qui vous intéresse.**

Si vous souhaitez mener une **recherche approfondie** dans le cadastre napoléonien (afin de retrouver les origines de propriété d'un bien, ses dates successives de mutation...) en utilisant pour ce faire toute la documentation cadastrale disponible (plan, état de section, matrice cadastrale), **il vous faut impérativement** détenir les éléments suivants :

- **la section et le numéro de la parcelle** ou de l'édifice. À défaut, vous devez être capable de situer le bien considéré sur le plan cadastral de la commune, afin de pouvoir en relever la section et le numéro
- **le nom du contribuable à une époque donnée.**

Reportez-vous ensuite à la commune de votre choix.

Plusieurs cas de figure peuvent alors se présenter :

- **Premier cas** : vous connaissez la section et le numéro du bien recherché (parcelle, habitation...)
- **Second cas** : vous connaissez le nom d'un contribuable à une période postérieure à la date de création du cadastre de votre localité.

## Premier cas

Vous connaissez la section et le numéro du bien

---

1. Assurez-vous en premier lieu que la section et le numéro en votre possession correspondent bien aux matrices que vous vous apprêtez à consulter<sup>1</sup>. **Cet inventaire, rappelons-le, ne concerne que la documentation antérieure à la rénovation cadastrale**, survenue selon les communes finistériennes entre 1932 et 1979.
2. Consultez tout d'abord pour la commune qui vous intéresse le registre intitulé - selon les époques – « **tableau indicatif, état de section ou classement parcellaire** ». Ce document, accessible en ligne sur notre site internet, constitue la table et la clé d'accès du plan. Il présente les différentes propriétés, section par section (A, B, C,...) et dans un ordre numérique (A1, A2, A3,...).
3. Une fois ce document ouvert, reportez-vous à la section considérée, puis au numéro de la parcelle que vous recherchez. Vous trouverez inscrit en vis-à-vis de ce numéro, le nom du contribuable au moment de la réalisation de l'état de section.
4. Consultez ensuite la « **matrice des propriétés foncières** ». Ce document, contemporain du plan et de l'état de section, contient les comptes numérotés de tous les contribuables, classés par ordre alphabétique au moment de sa confection.
5. À ce stade vous pouvez : soit rechercher le compte du contribuable en feuilletant la matrice, ou bien encore utiliser la table alphabétique des contribuables (généralement placée au début ou à la fin du premier volume de la matrice) qui vous indiquera directement le folio (le numéro) du compte de ce dernier.
6. Lorsque vous avez trouvé le compte recherché et, dans ce dernier, la référence de votre bien<sup>2</sup>, notez soigneusement tous les éléments qui vous intéressent (nom et nature du bien, contenance imposable, classe et revenu), **sans oublier** la cote d'archive figurant au dos du registre consulté (3 P...) et le numéro de folio du contribuable, pour le cas où vous auriez à y revenir.

---

<sup>1</sup> Certains lecteurs arrivent aux Archives départementales avec un numéro du cadastre mis à jour, rénové ou remembré. Dans les deux derniers cas, le numéro du bien est toujours composé d'une lettre double (AB, AC, etc., pour la rénovation ; ZA, ZB, etc., pour le remembrement). Les Archives départementales ne détenant pas de table de concordance entre l'ancien cadastre napoléonien et le nouveau cadastre, il appartient aux usagers d'en effectuer la demande auprès du centre des impôts fonciers compétent. Ce service pourra alors, au vu des informations fournies par l'intéressé (numéro du cadastre, plan de situation du bien, etc.) établir la table de correspondance souhaitée.

<sup>2</sup> Les biens y sont classés dans l'ordre alphabétique des sections et pour chaque section, dans l'ordre numérique des biens.

7. Afin de connaître les contribuables successifs de votre bien, reportez-vous à la colonne de droite de ce même compte, intitulée « **folios de la matrice d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis** »<sup>3</sup>. Les nombres qui y figurent indiquent en règle générale, le numéro du folio d'où est tiré l'article - c'est-à-dire le bien en question (*numéro de gauche : ancien possesseur*) et le numéro de folio où il est porté (*numéro de droite : nouveau possesseur*). Lorsque la colonne ne comporte qu'un seul nombre, il s'agit le plus souvent du nouveau possesseur suivant. Une colonne supplémentaire précise l'année de la mutation du bien<sup>4</sup>.
8. Lorsque la mutation ne concerne qu'une partie du bien, chaque partie garde le même numéro suivi de la lettre « p » en minuscule. Pour mieux suivre le bien qui vous intéresse et le différencier des autres, **pensez à noter soigneusement sa contenance**.
9. Reportez-vous ensuite au folio indiquant le nouveau possesseur. Ce folio se trouve parfois dans un autre registre, la matrice pouvant comporter plusieurs volumes. Dans ce cas, reportez-vous au répertoire numérique de la sous-série 3 P, afin d'y relever la cote du registre en question, et en faire la demande de communication.
10. Procédez ensuite de la même manière à chaque folio indiqué.  
*Rappelons qu'à compter de l'année 1882, les propriétés bâties font l'objet d'une matrice séparée, intitulée « **matrice cadastrale des propriétés bâties** ». Les renvois vers cette matrice sont matérialisés par la lettre B, placée à la suite du numéro de folio.*

---

<sup>3</sup> Dans la matrice cadastrale des propriétés bâties, le terme de "case" se substitue à celui de "folio". Dans les matrices suivantes (bâties et non bâties) la colonne porte l'intitulé "mutations".

<sup>4</sup> Les indications d'un bien sorti du compte d'un contribuable sont alors biffées d'un trait de plume et reportées sur le compte du ou des nouveau(x) contribuable(s), au(x) folio(s) indiqué(s). Dans le cas d'une mutation complète du compte au profit d'un nouveau contribuable, c'est le nom de l'ancien contribuable qui est raturé et remplacé par celui du nouveau titulaire.

## Second cas

Vous connaissez le nom d'un contribuable à une période postérieure à la date de création du cadastre

---

1. Selon la nature de la propriété (bâtie ou non bâtie) et l'époque considérée, reportez-vous au volume de la matrice concernée comportant la table alphabétique des contribuables<sup>5</sup>.
2. Consultez la table alphabétique des contribuables (généralement placée au début du premier volume de la matrice). Cette dernière vous indiquera, au regard du nom du contribuable, de son prénom et de son domicile, le numéro de la case ou du folio<sup>6</sup> que vous recherchez.
3. Reportez-vous alors à la case ou au folio indiqué par la table, afin de consulter le compte du contribuable qui vous intéresse.

À ce stade de la recherche, reprenez la méthode de consultation du premier cas de figure (« Vous connaissez la section et le numéro du bien »), au [point numéro 6](#).

---

<sup>5</sup> Rappelons à ce propos que la matrice des propriétés foncières regroupe les propriétés bâties et non bâties jusqu'en 1881, en un ou plusieurs volumes, selon l'importance de la commune. Après cette date, et jusqu'à sa clôture en 1914, n'y figurent plus que les propriétés non bâties ; les propriétés bâties faisant l'objet d'une matrice séparée.

<sup>6</sup> Dans les matrices qui succèdent à la matrice des propriétés foncières, le terme de "case" est utilisé afin de désigner les comptes des propriétés bâties, les "folios" concernant pour leur part ceux des propriétés non bâties.